

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Jeudi 2 juillet 2020

Objet : Marché travaux : aménagement stationnement voirie Flaine Forêt

L'an deux mille vingt,
Le 2 juillet à 19 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX,
Magland : Johann RAVAILLER, Jeanne VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY, Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Sabine TOUNA

Etaient excusés: Peter JULES, Rozenn DURAND, Inès NAVILLOD, Gwenaël RUAU, Kader KHADRAOUI,

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 8

Votes pour : 7

Date de convocation : 24/06/2020

Date d'affichage : 25/06/2020

- Votes contre : 1

- Abstention : 0

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de la procédure d'appel d'offres lancée le 16 avril 2020 pour le choix d'une entreprise pour les travaux d'aménagement des stationnements de la rue de Flaine Forêt.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 2 juillet 2020 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise COLAS pour un montant de 325 006.47 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité :

- attribue le marché à l'entreprise COLAS
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget droits de stationnements 2020.

Pour copie conforme au registre



Le Président
Johann RAVAILLER